



République Française
Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 077-217703818-20250613-DEL_2025_12-DE

Délibération du Conseil Municipal
de la commune de Quiers
Vendredi 13 juin 2025

DEL-2025-12

Le vendredi treize juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six juin deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme Rozenn LUX qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Objet : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Savigny le Temple et Quincy-Voisins.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 13 juin 2025

Le Maire, Davy BRUN

